

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

<p>Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ</p>	<p>Cadre réservé à l'administration</p>
<p>En cas de 1ère demande et si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français : 50€ en timbres fiscaux</p>	
<p>Passeport original (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie).</p>	
<p>Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance, si besoin traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (sauf si vous êtes déjà titulaire d'un titre de séjour)</p>	
<p>Si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation établie (documents correspondant à la situation au moment de la demande).</p>	
<p>Un justificatif de domicile <u>datant de moins de six mois</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location ou quittance de loyer (à l'exception de celle fournie par un particulier) ; ou taxe d'habitation ; - en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; - en cas d'hébergement par un particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une attestation d'hébergement datée et signée. ▪ photocopie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant ; ▪ facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) de l'hébergeant 	
<p>2 photographies d'identité récentes, identiques et non coupées, non scannées, et conformes au minimum à la norme ISO/ IEC 19794 – 5 : 2005</p>	
<p>Une enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse</p>	
<p>Formulaire de demande de titre de séjour complété et signé</p>	
<p>En cas de renouvellement : copie de votre titre de séjour</p>	
<p>Admission exceptionnelle au séjour (art. L. 313 14 du CESEDA ; circulaire INTK1229185C du 28 novembre 2012) : _ « considérations humanitaires » ou « motifs exceptionnels »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Justificatifs permettant d'apprécier les « considérations humanitaires » ou les « motifs exceptionnels » (par exemple, circonstances <i>humanitaires particulières</i>, <i>durée du séjour</i>, <i>exercice antérieur d'un emploi</i>, <i>volonté d'intégration sociale</i>, <i>compréhension du français</i>, <i>qualification professionnelle</i>, <i>documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique</i>, etc.). 	
<p>Admission exceptionnelle au séjour (art. L. 313 14 du CESEDA ; circulaire INTK1229185C du 28 novembre 2012) : _ « salarié » ou « travailleur temporaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de l'employeur motivant le recrutement, et détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires. ▪ CERFA n° 15186*01 ▪ Le contrat de travail ▪ Extrait à jour Kbis s'il s'agit d'une personne morale ; un extrait à jour K, une carte d'artisan ou, à défaut, un avis d'imposition s'il s'agit d'une personne physique. ▪ Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme de recouvrement. ▪ Le cas échéant, dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés. ▪ Justificatif de sa qualification et de son expérience passée (exemple : certificat de l'employeur). ▪ En cas d'activité soumise à des conditions réglementaires, diplôme ou titres spécifiques, justificatifs adéquats. ▪ Tout document justifiant sa résidence habituelle depuis son entrée en France (ex. : avis d'imposition, attestation AME, etc.). ▪ Preuves d'exercice antérieur d'activité salariée (par exemple : bulletins de salaire ou à défaut relevés ou virements bancaires, certificat de travail, attestation Pôle Emploi, avis d'imposition sur le revenu correspondant aux périodes de travail,...). ▪ Attestation de concordance d'identité établie par l'employeur si l'étranger a utilisé une autre identité pour travailler. ▪ Justificatifs de son insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.). 	

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° AGDREF :

dossier complet

dossier incomplet → au besoin, date du courrier de demande de pièces complémentaires :